

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DECISIONS DU MAIRE**

**2024.08 – Demande de subvention au Conseil Régional au titre du développement culturel territorial – Volet Territoires pour le financement et la mise en œuvre de la programmation culturelle 2024 de la Ville de Maïche**

Monsieur le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la demande d'attribution de subventions à tout organisme financeur,

VU le dispositif financier du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté qui accompagne le développement culturel dans les territoires,

VU la programmation culturelle initiée par la Ville de Maïche pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité d'impulser une offre culturelle à Maïche et ses environs,

**DECIDE**

**Article 1** : Il est décidé de :

- Solliciter un soutien financier à hauteur de 10 000 €uros de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du Développement culturel territorial – volet territoires pour le financement et la mise en œuvre de la programmation culturelle 2024 initiée par la Ville de Maïche et d'autoriser la signature de tous les documents afférant à ce dossier.

**Article 2** : La présente décision est transmise à Monsieur Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maïche, le 26 février 2024

Le Maire,  
Régis LIGIER

Accusé réception Préfecture le 7 mars 2024  
Publié sur le site internet le 7 mars 2024



**Ville de Maïche**

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maïche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : [contact@mairie-maiche.fr](mailto:contact@mairie-maiche.fr)